

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 728

présenté par
Mme Minard et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 35 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.